Le ministre de la Santé limogé!

Abderrahim DERRAJI - 2017-10-25 16:08:35 - Vu sur pharmacie.ma

Selon un communiqué du Palais Royal du 24 octobre 2017, quatre ministres ont été relevés de leurs fonctions dont notre ministre de tutelle El Housaine Louardi. Cette décision fait suite au retard pris dans l'exécution des projets à Al Hoceima qui a été mis pointé du doigt par le rapport de la Cours des comptes présenté hier au Souverain par le président de cette institution M. Driss JETTOU.

Communiqué du Cabinet Royal :

«SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu, mardi 24 octobre 2017 au palais royal à Rabat, le Premier président de la Cour des comptes, en présence du chef du gouvernement, et des ministres de l'Intérieur, et de l'Economie et des Finances.

Au cours de cette audience, le Premier président de la Cour a présenté devant Sa Majesté le Roi un rapport comportant les résultats et conclusions de la Cour sur le programme « Al Hoceima : Manarat Al Moutawassit».

Le rapport de la Cour des comptes a souligné que les investigations et enquêtes qu'elle a menées ont confirmé l'existence de plusieurs dysfonctionnements enregistrées sous le précédent gouvernement.

Le rapport a également révélé que plusieurs secteurs ministériels et établissements publics n'ont pas honoré leurs engagements dans la mise en œuvre des projets et que les explications qu'ils ont fournies ne justifient pas le retard qu'a connu l'exécution de ce programme de développement. Le rapport a en outre démontré qu'il n'existait ni malversations ni détournements.

Concernant la gouvernance, et à titre d'illustration, la commission centrale de suivi, composée des responsables gouvernementaux concernés, ne s'est réunie qu'en février 2017, soit 16 mois après la signature de la convention, au moment où la commission locale de contrôle et de suivi, présidée par le gouverneur de la province d'alors, a démontré son incapacité à mobiliser et à encourager les différents partenaires, et à imprimer le dynamisme nécessaire pour le lancement des projets sur des bases solides.

Le rapport ajoute que devant le non-respect des engagements et le retard évident dans le lancement des projets, certains secteurs concernés ont transféré une partie de leurs contributions financières à l'Agence de développement des provinces du Nord comme moyen de se dérober à leurs responsabilités.

Et eu égard à l'importance de ce programme de développement, et à la multiplication des intervenants, il était nécessaire que le gouvernement et la commission ministérielle du suivi assument la mission de supervision directe, à l'initiative du ministère de l'Intérieur, notamment durant sa phase de lancement.

S'agissant de l'exécution des projets programmés, il a été constaté un grand retard dans le lancement des projets, pis encore la grande majorité de ces projets n'avait même pas été lancée, avec l'absence d'initiatives concrètes de la part de certains intervenants concernés pour leur lancement effectif.

– De par les prérogatives constitutionnelles de Sa Majesté le Roi en tant que garant des droits des citoyens et protecteur de leurs intérêts;

– En application des dispositions de l'article 1 de la constitution, notamment dans son alinéa 2, relatif à la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes ;

– Se basant sur les différents rapports soumis à la Haute appréciation du Souverain par l'Inspection générale de l'administration territoriale, l'Inspection générale des finances et la Cour des Comptes et après détermination des responsabilités, de manière claire et précise, prenant en considération le degré de manquement dans l'exercice de la responsabilité, SM le Roi, que Dieu L'assiste, a décidé un ensemble de mesures et sanctions à l'encontre de plusieurs ministres et hauts responsables.

Dans ce cadre, et en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution, notamment dans son alinéa 3, et après

consultation du chef du gouvernement, Sa Majesté le Roi a décidé de mettre fin aux fonctions de plusieurs responsables ministériels. Il s'agit de :

– Mohamed Hassad, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en sa qualité de ministre de l'Intérieur dans le gouvernement précédent ;

– Mohamed Nabil Benabdellah, ministre d'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, en sa qualité de ministre de l'Habitat et de la Politique de la ville dans le gouvernement précédent ;

– El Houcine Louardi, ministre de la Santé, en sa qualité de ministre de la Santé dans le gouvernement précédent ;

– Larbi Bencheikh, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, chargé de la formation professionnelle, en sa qualité d'ancien directeur général de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail ;